



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 05010

Numéro SIREN : 350 300 117

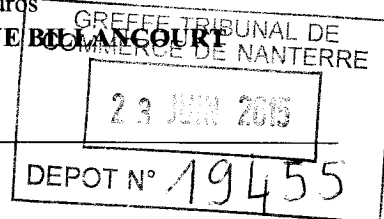
Nom ou dénomination : ARC SOCIETE DE RECOUVREMENT DE CREANCES

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2015 sous le numéro de dépôt 19455

A. R. C.

SOCIETE DE RECOUVREMENT DE CREANCES

Société par actions simplifiée au capital de 500.000 Euros
Siège social : 102-104, avenue Edouard Vaillant - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
RCS Nanterre : 350 300 117



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 15 JUIN 2015

Le 15 juin 2015,
au siège social,

La société à responsabilité limitée « **JMD FINANCES SERVICES** » au capital de 8.231.000 Euros, dont le siège social est situé 102 avenue Edouard Vaillant - 92100 BOULOGNE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 752 055 517, représentée par Monsieur Denis LE BOSSE, gérant et également Président non associé de la société « A.R.C. Société de Recouvrement de Créances »,

Associée unique, propriétaire de la totalité des 500.000 actions de la société « A.R.C. Société de Recouvrement de Créances »,

Après avoir constaté l'absence de Monsieur Philippe BORDAS, Commissaire aux Comptes,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :

- au remplacement des Commissaires aux comptes démissionnaires ;
- à la délégation de pouvoirs à donner en vue des formalités.

Décision n° 1.

L'associée unique prend acte que par lettres en date des 2 et 7 avril 2015, Monsieur Philippe BORDAS, Commissaire aux comptes titulaire, et Monsieur Bruno HOUY, Commissaire aux comptes suppléant, ont fait part de leur intention de démissionner de leurs mandats à compter du 30 juin 2015, en raison de leur départ à la retraite à la fin de l'année 2015.

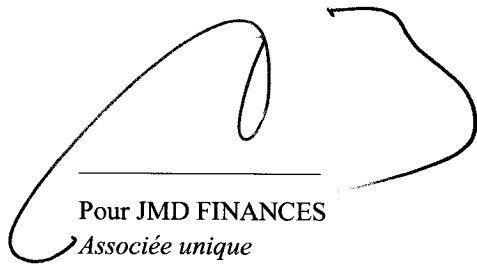
L'associée unique décide en conséquence de nommer, à compter du 1^{er} juillet 2015, en remplacement pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018 :

- en qualité de Commissaire aux comptes titulaire :
 - La société **JMC & Associés**, dont le siège social est 2 Résidence les Bois du Cerf - 91450 ETIOLLES - Immatriculée au RCS d'Evry sous le numéro 503 027 211,
- en qualité de Commissaire aux comptes suppléant :
 - la société **AGH PARIS**, dont le siège social est 38 rue des Blancs Manteaux - 75004 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 453 887 135.

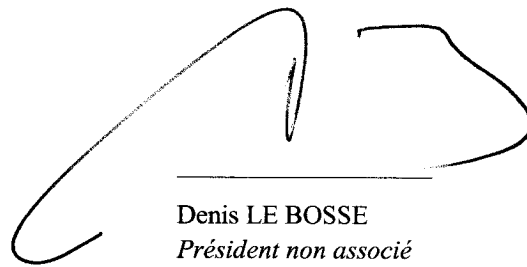
Décision n° 2.

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.



Pour JMD FINANCES
Associée unique
Denis LE BOSSE



Denis LE BOSSE
Président non associé